



Strasbourg, lundi 9 mai 2022

AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2022/01885

Pris en application :

art. R 4241-38 du CT (manifestations nautiques)

Décret n° 2012-1556 du 28/12/2012 (mesures temporaires)

Arrêté préfectoral n° / AP 68 du 24/03/2022 et AP 90 BSP-2022-03-23-001

**Concours de pêche (organisés par la
Fédération Suisse de Pêche Sportive)****Appel à la vigilance (tous les usagers - dans les deux sens)**

- à partir du 20/05/2022 à 08:30 au 22/05/2022 à 18:30o **Canal du Rhône au Rhin, branche Sud**

entre les pk 185,516 (Montreux - Château) et pk 2,335 (Montreux - Vieux) -

Centre du chenal

Commentaire :

Mesdames et Messieurs les bateliers et usagers de la voie d'eau sont invités à respecter la signalisation mise en place et à se conformer aux recommandations qui leur seront données par les agents de la Direction Territoriale ou de la Brigade Fluviale.

Des pièces jointes sont attachées à cet avis. Vous pouvez les consulter sur notre site internet (www.vnf.fr)**Service(s) à contacter :**

Direction territoriale Strasbourg, 4, quai de Paris, CS 30367, 67010 STRASBOURG CEDEX

Tél : 03.67.07.92.15 - Fax : 03.88.24.21.24

UT Rhône au Rhin Sud, 14 Rue de l'Est, CS 31107, 68052 MULHOUSE

Tél : 0389452914

Date limite d'affichage :

23/05/2022

Chef d'Unité

Jérôme ALBARET